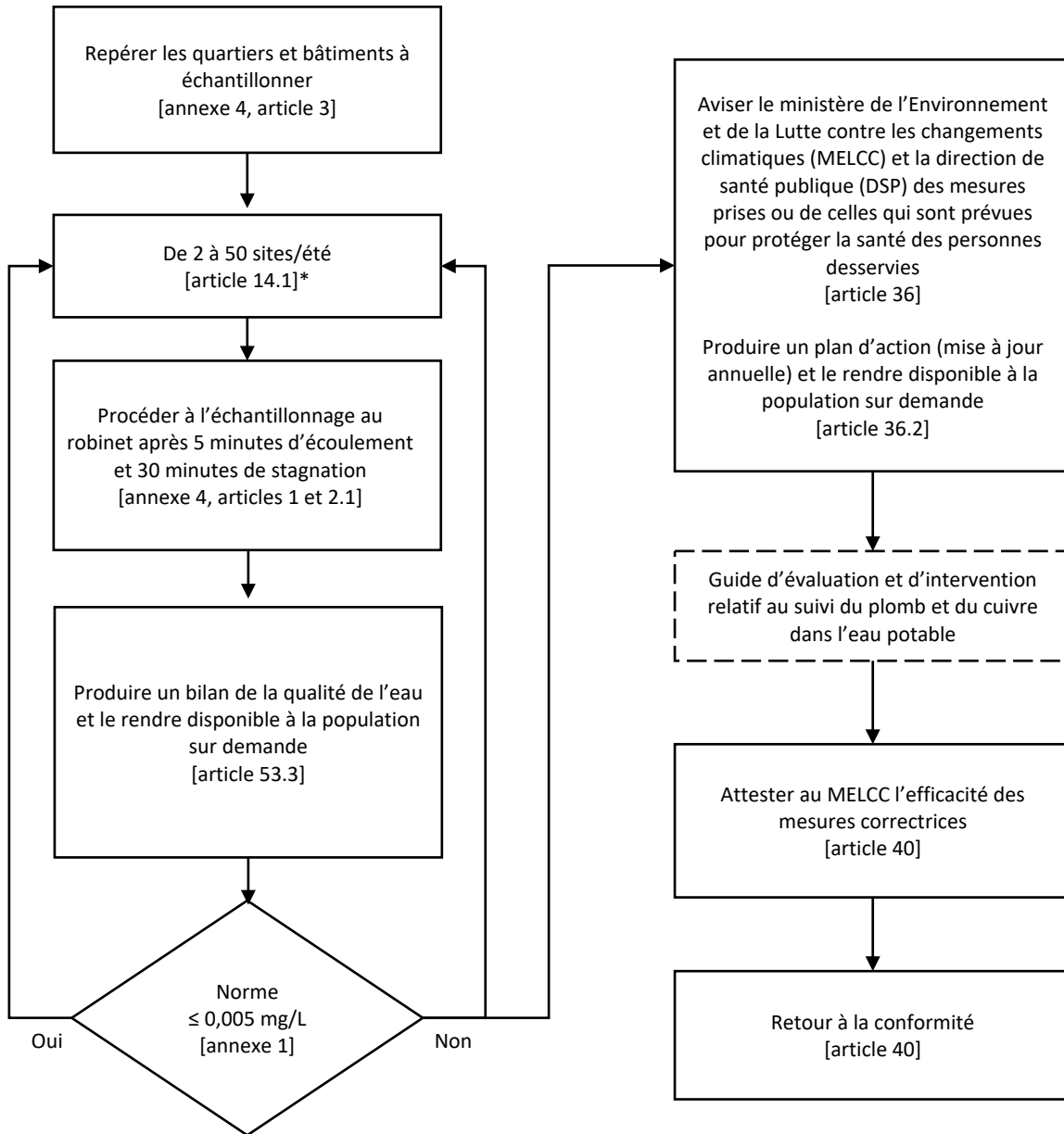


## Obligations réglementaires des responsables de systèmes de distribution non municipaux desservant une clientèle résidentielle



\* Sauf dans le cas des systèmes de distribution alimentés en eau par une municipalité, desservant moins de 500 personnes et dont le responsable n'est pas une municipalité.